

Fiche signalétique

Date de révision 08-juin-2015

Version 3

Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit VAL AR EN GLS GRAY

Code du produit 044.0021834

N° ID/ONU UN1263

Utilisation recommandée Peinture, Revêtements

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus

de renseignements

The Valspar Corporation PO Box 1461 Minneapolis, MN 55440 Valspar Industries, Inc. 1915 Second St. W. Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel <u>msds@valspar.com</u>

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

MENTIONS DE DANGER

Liquide combustible.

Peut provoquer une allergie cutanée Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Peut provoquer somnolence ou vertiges Peut provoquer le cancer

Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible D2A - Matières très toxiques D2B - Matières toxiques



DANGER

PRÉVENTION

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles Maintenir le récipient fermé de manière étanche Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques Se procurer les instructions avant l'utilisation

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

YEUX

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Peau

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

INGESTION

NE PAS faire vomir EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

INCENDIE

En cas d'incendie: Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction

ENTREPOSAGE

Garder sous clef Stocker dans un endroit bien ventilé Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

Section 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Petroleum distillates, hydrotreated light	64742-47-8	25 - 50
Limestone	1317-65-3	10 - 25
Titanium dioxide	13463-67-7	5 - 10
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	95-63-6	0.3 - 1
2-Butanone, oxime	96-29-7	0.1 - 0.3
Carbon black	1333-86-4	0.1 - 0.3
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	136-52-7	0.1 - 0.3
Quartz	14808-60-7	0.1 - 0.3
2-Butoxyethanol	111-76-2	0.1 - 0.3

Section 4: PREMIERS SOINS

PREMIERS SOINS

Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Contact avec la peau

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

INGESTION

NE PAS faire vomir EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Symptômes Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité Liquide combustible.

Point d'éclair 100 °F / 38 °C

Limite supérieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Limite inférieure d'inflammabilité: Aucun renseignement disponible

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges Aucun renseignement disponible.

électrostatiques

Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de

Jet d'eau puissant

sécurité :

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. matière spontanément inflammable. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

Section 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond. Ramasser mécaniquement et mettre dans des contenants appropriés pour élimination.

Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser des outils anti-étincelles et du matériel antidéflagration. Tout équipement utilisé lors de la manutention du produit doit être mis à la terre. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination.

Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Directives relatives à l'exposition

Limites d'exposition

Si S* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Petroleum distillates, hydrotreated light 64742-47-8			TWA: 200 mg/m ³ S*			
Limestone 1317-65-3		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³ STEL: 20 mg/m ³		TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m³ total dust TWA: 5 mg/m³ respirable fraction
Titanium dioxide 13463-67-7	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 3 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 15 mg/m ³ total dust
Benzene, 1,2,4-trimethyl- 95-63-6	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m ³	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm TWA: 123 mg/m ³	
Carbon black 1333-86-4	TWA: 3 mg/m ³ inhalable fraction	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³	TWA: 3.5 mg/m ³

Quartz	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.10 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA:
14808-60-7	respirable fraction		, and the second	•		(30)/(%SiO2 + 2)
						mg/m³ TWA total
						dust
						TWA:
						(250)/(%SiO2 + 5)
						mppcf TWA
						respirable fraction
						TWA:
						(10)/(%SiO2 + 2)
						mg/m³ TWA
						respirable fraction
2-Butoxyethanol	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm
111-76-2		TWA: 97 mg/m ³			TWA: 97 mg/m ³	TWA: 240 mg/m ³
						S*

Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

<u>Équipement de protection</u>

individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection à fermeture étanche.

Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

Thermal Protection

Aucun renseignement disponible

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Aucun renseignement disponible

Odeur Solvant Couleur Argent

Seuil olfactif

Valeur du pH

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Point de fusion/point de congélation Aucun renseignement disponible

Point d'ébullition / intervalle Aucun renseignement disponible °C / °F

d'ébullition

Point d'éclair 38 °C / 100 °F

Taux d'évaporation Aucun renseignement disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucun renseignement disponible

Limite d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Limite inférieure Aucun renseignement disponible

d'inflammabilité:

Pression de vapeurAucun renseignement disponibleDensité de vapeurAucun renseignement disponible

Density (lbs per US gallon) 9.07 Densité 1.09

Solubilité(s)
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique

Aucun renseignement disponible

Autres informations

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité Stable dans des conditions normales.

Matières incompatibles Agents oxydants forts. Acides.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Polymérisation dangereuse Aucun dans des conditions normales de traitement.

Section 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Non applicable

Contact avec la peau

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Peut provoquer une allergie cutanée

INGESTION

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

INHALATION

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation	
Petroleum distillates, hydrotreated	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	> 5.2 mg/L (Rat) 4 h	
light				
Limestone	-	-	-	
Titanium dioxide	> 10000 mg/kg (Rat)	-	-	
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	= 3280 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 18 g/m ³ (Rat) 4 h	
2-Butanone, oxime	= 930 mg/kg (Rat)	= 0.2 mg/kg (Rabbit)	= 20 mg/L (Rat) 4 h	
Carbon black	-	-	-	
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+)	-	-	-	
salt (2:1)				
Quartz	= 500 mg/kg (Rat)	-	-	
2-Butoxyethanol	= 470 mg/kg (Rat)	= 99 mg/kg (Rabbit)	= 450 ppm (Rat) 4 h	
Code du produit 044.0021834				

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Lésions oculaires graves/irritation Non applicable

oculaire

Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée

Sensibilisation respiratoire Non applicable Mutagénicité sur les cellules Non applicable

germinales

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer

Toxicité pour la reproductionSusceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus **Toxicité spécifique pour certains**Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Peut provoquer somnolence ou vertiges

organes cibles (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains Non applicable

organes cibles (exposition répétée)

Non applicable

Risque d'aspiration

Cancérogénicité

Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de dioxyde de titane due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux. Selon les données de l'IARC, Volume 93, aucune exposition importante aux particules primaires de noir de carbone due à leur emploi dans les peintures n'est susceptible de se produire, car le pigment est lié à d'autres matériaux.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Titanium dioxide		Group 2B		X
Carbon black	A3	Group 2B		X
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)		Group 2B		X
Quartz	A2	Group 1	Known	X
2-Butoxyethanol	A3			

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A2 - cancérogène suspecté pour l'être humain

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Connu - cancérogène connu

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Petroleum distillates, hydrotreated light	-	= 2.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 2.2 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 45 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	
Limestone	-	-	-
Titanium dioxide	-	-	-

Benzene, 1,2,4-trimethyl-	-	7.19 - 8.28 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 7.72 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	= 6.14 mg/L Daphnia magna 48h EC50
2-Butanone, oxime	= 83 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50	777 - 914 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 760 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50	= 750 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Carbon black	-	-	-
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	-	-	-
Quartz	-	-	-
2-Butoxyethanol	-	= 2950 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 1490 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50	> 1000 mg/L Daphnia magna 48h EC50

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Petroleum distillates, hydrotreated light	-
Limestone	-
Titanium dioxide	-
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	3.63
2-Butanone, oxime	0.65
Carbon black	-
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	-
Quartz	-
2-Butoxyethanol	0.81

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales

Emballages contaminés

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et

illégale.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	<u>TMD</u>	<u>IMDG</u>	<u>IATA</u>
N° ID/ONU	UN1263	UN1263	UN1263
Nom officiel d'expédition	Peinture	Peinture	Peinture

Classe de danger 3 3 3
Groupe d'emballage || | | | | | | | | | | | |

Danger pour l'environnement Oui

Polluant marin Cette substance satisfait la définition de polluant marin

Polluant marin Petroleum distillates, hydrotreated light, Solvent naphtha, petroleum, light aromatic

Dispositions particulières 163, 223, 955 A3, A72

EmS-N° F-E, S-E

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil Aucun renseignement disponible IBC

Section 15: INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

Classe de dangers du SIMDUT

B3 - Liquide combustible D2A - Matières très toxiques D2B - Matières toxiques



Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Petroleum distillates, hydrotreated light	Part 5, Other Groups and Mixtures
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances
Hexanoic acid, 2-ethyl-, cobalt(2+) salt (2:1)	Part 1, Group A Substance
2-Butoxyethanol	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances

SGH - Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Sensibilisation cutanée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

DANGER

MENTIONS DE DANGER

Liquide et vapeurs inflammables
CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU
Peut provoquer une allergie cutanée
Peut provoquer le cancer
Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Peut provoquer somnolence ou vertiges
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

PRÉVENTION

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Laver soigneusement le visage, les mains et toute surface de peau exposée après manipulation. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Peau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

INHALATION

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

INGESTION

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

INCENDIE

En cas d'incendie: Utiliser du CO2, une poudre d'extinction ou une mousse pour l'extinction.

ENTREPOSAGE

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

Non applicable.

AUTRES DANGERS

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. matière spontanément inflammable. Risque d'auto-allumage des chiffons de nettoyage, des essuie-tout, etc. Les matériaux contaminés doivent être trempés dans l'eau et placés dans un contenant métallique fermé avant leur élimination. Non applicable.

TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

HMIS

Adresse du fournisseur

Valspar Consumer
Headquarters
Headquarters
The Valspar Corporation
4999 36th St.
Grand Rapids, MI 49512
Valspar Plasti-Kote
1636 Shawsone Dr.
Mississauga, Ontario L4W 1N7

1000 800-253-3957 905-671-8333

Chicago, IL 60631 773-628-5500

Préparée par Intendance de produit

Date de révision 08-juin-2015

Note de révision Aucun renseignement disponible

Code du produit 044.0021834 PAGE 10/11 WPNA - CANADA WHMIS SDS

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique